



nendazpanorama

N° 104 | AOÛT 2010

sommaire

NENDAZPOLITIQUE

- Décisions communales 2
- La police municipale recrute . . . 3
- Assemblée primaire du 22.06.10 . 4

NENDAZENSEMBLE

- Avenir de l'école 5
- Le secrétariat des écoles 7
- Organisation des classes 8
- Congés et absences 10
- Aide pédagogique hors classe . . 11
- Orientation scolaire
et professionnelle 11
- Regard sur l'année écoulée . . . 12
- Exercice de la PC à Aproz 13

NENDAZBOUGE

- Recherche de patrouilleurs . . . 14
- L'éducation donne de la force . . 14
- Structures d'accueil élèves CO . . 14
- Les chantiers communaux 2010 . 15
- Nendaz encourage
la rénovation des bâtiments . . 18
- Zones 30, éloge de la lenteur . . 19
- Info Nendaz Tourisme 20
- Sondages 20
- Programme de l'Unipop 21
- UAPE 21

NENDAZPRATIQUE

- Plan de scolarité 22
- Transports scolaires 23
- Agenda culturel 2010-2011 . . . 24

Édité par la commune de Nendaz
Case postale 8 - 1996 Basse-Nendaz



edito

par Myriam Bornet

«Maman, je vais où après l'école?»

Le petit Joseph commence l'école enfantine cette année. Ses parents, comme bien d'autres, travaillent à plein temps pour Monsieur et à temps partiel pour Madame. Et oui! Dans notre société de plus en plus performante et où l'aspect économique prime souvent sur l'épanouissement et le bien-être personnel, elle est révolue l'époque où l'un des parents se consacrait entièrement, pendant quelques années, à l'accompagnement des enfants. Papa ne peut pas encore bénéficier d'un temps partiel dans l'entreprise qui l'emploie et maman qui s'est investie dans une formation supérieure ne désire pas quitter son activité et appréhende surtout de se voir recalée si elle passe tout son temps à la maison auprès de ses enfants.

Jusqu'à présent, lorsque papa et maman travaillaient, Joseph passait ses journées à la crèche. Mais voilà, Joseph ne pourra plus la fréquenter car trop éloignée de son école. Le formulaire d'inscription à l'UAPE a été rempli et transmis à la responsable. Dorénavant les mardis et vendredis, de la fin de la classe du matin jusqu'à l'heure du souper, Joseph rejoindra l'éducatrice de la structure d'accueil.

De plus en plus de familles se trouvent ainsi confrontées à la problématique

de la garde de leurs enfants en âge de scolarité. La structure d'accueil «Le Nend'Jardin» et la cantine du Cycle d'orientation ont été mises en place pour répondre à ces besoins tout en laissant le choix à chacun d'y inscrire son enfant ou pas. L'année dernière, la structure de Haute-Nendaz a élargi son ouverture aux demi-journées sans classe. L'augmentation de la fréquentation a été significative. La commission Enseignement et Formation s'est ainsi prononcée en faveur d'une enquête auprès de tous les parents des enfants scolarisés à Nendaz. Suite à ce sondage, une extension de l'UAPE sur la rive droite a ainsi pu être proposée et acceptée par le Conseil communal au printemps dernier. Elle sera fonctionnelle dès la rentrée prochaine.

Visant un épanouissement de chacun, ces structures sont promises à un bel avenir. Elles permettent une transition en douceur de la maison à l'école, apportent une aide précieuse aux parents en activité tout en laissant à chaque famille une grande liberté dans la gestion du temps libre de leurs enfants.

Excellente fin d'été à tous et bonne lecture de ce nouveau numéro.

Myriam Bornet, conseillère
communale; présidente
de la commission «Enseignement
et formation» ■



les décisions du conseil communal 02.04 > 15.07.2010

Le Conseil communal s'est réuni à 6 reprises entre le 2 avril et le 15 juillet 2010. Voici un condensé des principales décisions arrêtées.

Dans le cadre de sa stratégie de communication le Conseil communal a décidé l'installation de trois panneaux d'information lumineux l'un à Baar, l'autre à Aproz et le dernier à l'entrée de la station à Haute-Nendaz.

Le Conseil communal a examiné la possibilité de poser un Hobbyland Mini-Pitch 1A sur le sol sportif du complexe de la Rosablanchette à Siviez. Il a décidé de passer commande immédiate du matériel nécessaire auprès de la maison hobbyland SA pour un montant de Fr. 51'886.85.

Le Conseil communal a répondu favorablement à une invitation de la commune du Val-de-Travers. Il se déplacera par conséquent dans cette nouvelle commune le 24 février 2011 afin de participer à la célébration du scrutin populaire qui a permis la fusion de neuf communes.

Le Conseil communal a pris acte des besoins avérés en matière de garde d'enfants durant la période des vacances estivales. Au vu de quoi il a décidé de l'ouverture de la structure d'accueil le «Nend'jardin» à Haute-Nendaz durant l'été.

D'autre part, le Conseil communal a pris note d'une demande importante pour les villages de Basse-Nendaz et de la Rive Droite. Considérant le nombre d'inscriptions total, il s'avérait quasi inévitable d'ouvrir une nouvelle structure. C'est donc logiquement que le Conseil communal a décidé l'ouverture d'une UAPE au centre scolaire de la Crettaz de Brignon. Cette structure ouvrira ses portes, dès la prochaine rentrée scolaire, les lundis, mardis et jeudis de 11h30 à 13h30.

Le Conseil communal a décidé d'adhérer, en partenariat avec Nendaz Tourisme SA, l'AACN et la société des téléphériques de Nendaz SA au projet «Enjoy Switzerland». Il s'agit d'un projet d'amélioration de la qualité à travers toute la chaîne de services d'une destination touristique. Cette démarche est une opportunité pour la commune de progresser et de renforcer durablement la qualité dans ses services touristiques.

Le Conseil communal a reçu M Lucien Barras, architecte urbaniste, adjudicataire du dossier de mise en valeur du secteur urbain qui s'étend du Grand-Place à l'ouest du plateau des Ecluses. Ce dernier a procédé à une présentation des études effectuées. Il a rappelé le fil conducteur du projet qui s'attache à maintenir l'aspect vert d'un paysage de montagne en développant l'idée d'une nature qui rentre dans le centre de la station.

Le Conseil communal a examiné le dossier soumis par le groupe de travail en charge de l'étude de la problématique gestion des déchets. Il a pris acte de l'inventaire élaboré répertoriant la manière dont les déchets sont récoltés, traités et surtout valorisés. A partir de cet inventaire global, le Conseil communal a validé la définition d'une stratégie générale prévoyant 3 centres principaux de récolte aux Bouillets, à la décharge des Eterpas à Fey ainsi qu'à un lieu à définir entre Baar et Beuson.

EN SAVOIR PLUS > WWW.NENDA.Z.ORG

Afin d'offrir aux personnes handicapées un accès aux étages inférieurs et supérieurs du bâtiment communal le Conseil communal s'est prononcé pour l'installation d'un monte escaliers.

Le Conseil communal a adjudgé les travaux diagnostics «amiante» dans les différents centres scolaires à la société CERT ingénierie SA pour un montant de Fr. 21'093,30.

PERSONNEL COMMUNAL

- Engagements de :
M. Pascal Fournier, Champlong, 1996 Basse-Nendaz, chef du service de sécurité/Commissaire de police ;
M Gatti Gianluca, 1965 Savièse, responsable de projet rattaché au service communal de l'édilité ;
M^{mes} Mégane Bornet, 1996 Brignon et Virginie Guntern, 1997 Haute-Nendaz, apprenties employée de commerce.
- Démissions de :
M. Pascal Studer, 1958 St-Léonard, agent de police ;
M^{me} Anne-Marie Claivaz, 1997 Haute-Nendaz, concierge auxiliaire.
- Le Conseil communal a décidé de procéder à la mise au concours public de l'engagement d'un «agent de police» rattaché au service communal de sécurité ainsi que d'un «aspirant de police» pour une formation qui débutera en mars 2011 auprès de l'Académie de police du Chablais.

la police municipale de Nendaz recrute!

Une carrière dans la police... Une vie plus captivante. Un métier passionnant, au service et à l'écoute des autres, pour la sécurité de toutes et tous.

La profession de policier est exigeante et variée. Les agents-es de police municipale sont chargés d'assurer la protection des personnes et des biens sur le territoire communal en faisant respecter les lois et les règlements. Représentants légaux de l'Autorité, ils sont proches de la population et à son écoute. Ils veillent en particulier à l'ordre, la sécurité, la tranquillité, la moralité, la santé et la salubrité publics ainsi qu'au respect des autorisations relatives au domaine public. Ils appliquent les prescriptions cantonales et fédérales de police sur la circulation routière par le biais d'actes d'autorité. Ils veillent à ce que les autorisations relatives au domaine public soient respectées. Ils sont garants de la sécurité de la population par des actions de prévention. Ils créent des liens dans les quartiers et les villages et assurent un service de proximité. De plus, en collaboration avec les agents de la police cantonale, ils participent à des enquêtes judiciaires.

Afin d'assumer ces différentes tâches, l'agent de police municipale doit être apte à travailler en équipe. Face aux différents événements, il doit faire preuve de calme et sang-froid. Il doit pouvoir

s'adapter à un horaire irrégulier, durant la nuit et les week-ends. Il doit être discret, faire preuve de courage, d'audace et de rapidité d'exécution.

L'autorité communale de Nendaz exige de ses agents, d'être titulaire soit du brevet fédéral de policier-ière ou du titre d'assistant-e de police. Le premier sanctionne un cursus d'une année à l'Académie de Police du Chablais. Il est divisé en deux parties, l'une théorique et l'autre pratique. Le second est délivré par l'Ecole régionale d'aspirant-e-s de police à Colombier/NE au terme de 4 mois d'étude effectués en cours d'emploi. A l'issue de l'une ou l'autre de ces formations les candidats passent un examen permettant de vérifier l'acquisition de leurs connaissances.

Les exigences demandées pour s'inscrire à ces écoles constituent les minima requis pour que l'autorité accepte d'entrer en matière sur un dossier de postulation. Les candidats devront justifier leur profil en passant au travers d'un filtre obligatoire commun qui comporte entre autres, des examens de français, de connaissances générales, mais également des tests de

condition physique. La sélection exigeante a pour but de recruter des candidats motivés, mettant en valeur toutes les qualités nécessaires à la fonction de policier.

Vous êtes à la recherche d'un emploi en qualité de policier et vous remplissez les critères d'engagement; vous êtes parents d'un jeune désireux d'intégrer l'institution. Vous êtes passionné par la police et vous désirez mieux nous connaître... C'est avec plaisir que nous nous tenons à votre disposition pour répondre aux questions que vous vous posez concernant la carrière professionnelle qui vous est offerte au sein de notre corps de police.

Recrutement d'un aspirant de police prolongé jusqu'au 15.08.10.
Pour plus d'informations :
www.nendaz.org/police

Découvrez les multiples facettes de la police en consultant les sites suivants :

- www.academie-de-police.ch
- www.acpmv.ch
- www.institut-police.ch
- www.berufsberatung.ch



assemblée primaire du 22 juin 2010

par Simon Germanier

Fidèle à son habitude, le président Francis Dumas déclare ouverte l'assemblée sur le coup même de 20 heures. Dans l'habituelle salle de gymnastique du CO, à Basse-Nendaz, bien grande pour les... 17 citoyennes et citoyens qui occupent les deux rangs de chaises du fond, face aux 12 représentants de l'autorité, assis, eux, sur le podium. Effet collatéral de la Coupe du Monde de football, ou du retour du soleil au terme d'une fin de printemps plutôt maussade? Bref, les absents ont tort. D'autant que le menu proposé est plutôt agréable. En voici un bref aperçu.

1 La lecture du protocole de la dernière assemblée (22.12.2009) n'appelle ni commentaire, ni question.

2 Les comptes 2009 de la Bourgeoisie – distribués à tous les ménages en version abrégée – présentent un bon résultat: une marge d'autofinancement de Fr. 171'205,23.–; un excédent de revenus de Fr. 130'100,63.–; des investissements nets de Fr. 153'575,60.–; un excédent de financement de Fr. 17'629,63.–. Pas de quoi attirer les questions. Approuvés à l'unanimité.

3 Les comptes communaux 2009 – eux aussi distribués en version abrégée – sont présentés par le président Francis Dumas qui ne boude pas son plaisir. Car c'est peu dire qu'ils sont excellents et ceci malgré le contexte de crise économique qui a prévalu en 2009. En effet, la marge d'autofinancement dégagée est, tout simplement, la meilleure de tous les temps nen-

dards, soit Fr. 10'725'159,59. Du jamais vu. Les autres paramètres sont à l'avenant: un excédent de revenus de Fr. 4'518'859,59; des investissements nets de Fr. 10'028'239,65; un excédent de financement de Fr. 696'919,94. L'ensemble permettant une augmentation de la fortune nette d'un peu plus de 4,5 millions.

Pour la troisième fois consécutivement les amortissements faits sont supérieurs à ceux prévus au budget. Autre signe de bonne santé financière. Des résultats approuvés à l'unanimité.

Ouvrons une parenthèse rétrospective. Pour cibler, en quelques chiffres, l'évolution récente de l'endettement communal net, par habitant.

2005	Fr. 4'329.–
2006	Fr. 3'862.–
2007	Fr. 3'091.–
2008	Fr. 2'619.–
2009	Fr. 2'517.–

Voilà qui se passe de commentaire. Sauf pour signaler que les « indicateurs financiers » de la Loi sur les communes considèrent « faible » un endettement inférieur à Fr. 3'000.– par habitant.

4 Un nouveau « règlement communal de police » avait été approuvé par l'assemblée primaire le 20.12.2007. Destiné, après homologation, à remplacer l'ancien règlement de 1986. Or, la procédure d'homologation cantonale, nécessitant un examen par tous les services concernés, a attiré quelques remarques, surtout d'ordre rédactionnel et de

conformité juridique avec les dispositions de droit supérieur.

Formellement, toutes ces corrections doivent faire l'objet d'une nouvelle approbation. Ce qu'accepte l'assemblée, en bloc et à l'unanimité.

Ce nouveau règlement, corrigé, est intégralement disponible, pour consultation, sur le site www.nendaz.org

- 5 La tribune offerte par les « divers » de l'ordre du jour n'est guère utilisée. Une seule question est posée par un citoyen. Le président en profite pour annoncer quelques nouvelles récentes, dont, parmi elles:
- l'achat par la commune d'une surface de terrains d'environ 10'000 m², au lieu-dit Les Cartes, en amont de Basse-Nendaz, où sera planifiée la construction d'un nouveau dépôt pour les équipes d'entretien;
 - la nécessité d'importants travaux de réfection de la patinoire du centre sportif, ensuite du constat récent de fuites d'ammoniac. Imprévisible, mais urgent.

Enfin, le président demande à tous de la compréhension. Un grand nombre de chantiers sont actuellement en cours – ou à venir prochainement – notamment sur le domaine routier. Il s'ensuit, c'est obligatoire, des perturbations en matière de circulation. A ce sujet voir l'article spécifique, en page 15 de la présente édition.

L'assemblée se termine vers 20h35. ■



avenir de l'école: présentation générale

par Claudy Bourban

L'organisation de notre école pour l'année à venir est basée sur les dotations suivantes accordées par le DECS:

- pour le Cycle d'orientation: 414 périodes/semaine
- pour le primaire: 16 postes + 14H GNT soit 446 heures/semaine
- pour l'école enfantine: 5.33 postes (96/18)
- pour les cours ACM/ACT: 11 cours
- pour les appuis pédagogiques intégrés: 34 heures/semaine
- classes d'adaptation décentralisées destinées à l'intégration d'élèves ayant des besoins particuliers avec une dotation de 16.5 heures hebdomadaires en primaire.

Personnel enseignant

Au terme de l'année scolaire 2009-2010, une enseignante a fait valoir son droit à la retraite. Madame Françoise Fournier, enseignante en 1^{re} primaire à Haute-Nendaz. Merci Françoise pour ta disponibilité et ton enthousiasme à transmettre aux élèves qui t'ont été confiés tes passions et ton

expérience. Nendaz te dit sa gratitude et t'adresse ses sincères remerciements pour ta contribution à la formation de sa jeunesse.

Emploi

Par rapport à l'année scolaire 2009-2010, si nous avons gagné 6 périodes d'enseignement au CO, nous avons perdu 1 poste en primaire et 1 cours ACM/ACT. Toutefois, les élèves en difficultés n'ont pas été oubliés puisque nous avons obtenu 34 heures d'appui pédagogique intégré. Pour l'école enfantine, la dotation a été augmentée de 1/6 de poste correspondant au retour à plein temps de la classe enfantine d'Aproz.

La conséquence malheureuse de la perte d'un poste en primaire aura été la résiliation de deux contrats de travail à temps partiel. Cependant la formation des maîtres appelés à dispenser des cours d'anglais en 5^e et 6^e primaire dès 2013 dégage des remplacements réguliers qui seront assurés en priorité par les deux enseignantes licenciées.

Plan de scolarité harmonisé

En date du 10 juin 2009, le Conseil d'Etat a arrêté les principes cadres ainsi que les plans de scolarité pour les années scolaires 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013.

Cette décision est la réponse aux nombreuses demandes de modifications, parfois contradictoires, provenant de plusieurs milieux et tenant compte autant que faire se peut des différentes propositions ou contingences régionales. Désormais, seules trois variantes seront admises (deux pour le Valais germanophone, une pour le Valais romand) et permettront d'harmoniser le calendrier scolaire de notre canton.

Dès lors, depuis l'année scolaire 2010-2011, pour le Valais romand, le plan de scolarité est unique, pour toutes les écoles (scolarité obligatoire et secondaire II général).

Les plans de scolarité arrêtés pour les trois prochaines années présentent entre autres les particularités



suyvantes: il est accordé en principe deux semaines pleines de congé en automne, l'année scolaire s'achève à la même date pour tout le canton par une semaine pleine, la dernière de juin. L'année scolaire compte 167 jours effectifs de classe répartis sur 38 semaines effectives, vacances non comprises.

Le Département de l'éducation, de la culture et du sport, par son Service de l'enseignement, est responsable de l'application de cette décision.

L'école de demain

L'école valaisanne sera concernée ces prochaines années par l'entrée en vigueur de décisions importantes prises récemment aux niveaux cantonal, romand et suisse.

Au niveau cantonal, la «Loi sur le Cycle d'Orientation» du 10 septembre 2009 devrait rentrer en vigueur très prochainement.

Au niveau romand, lié plus spécifiquement à la Convention scolaire romande, le Plan d'études romand

(PER) verra son introduction effective dès 2011, et ce de manière progressive.

Au niveau fédéral, l'adhésion du Valais au concordat HARMOS apportera son lot d'innovations. En effet, les cantons qui y ont adhéré disposent d'un délai transitoire de six ans, c'est-à-dire au plus tard jusqu'au début de l'année scolaire 2015/2016, pour mettre en œuvre les éléments qui leur font encore défaut. Les programmes d'études de l'école obligatoire seront harmonisés dans toute la Suisse romande. Cela signifie que tous les élèves romands devront atteindre les mêmes objectifs dans l'apprentissage des langues, des mathématiques, des sciences naturelles et humaines. L'école enfantine subira aussi d'importantes modifications. Cette dernière fera partie intégrante de la scolarité obligatoire et le jour de référence pour déterminer l'âge d'entrée sera fixé partout au 31 juillet.

Modifications dans le cadre de l'enseignement primaire

Cette année, des nouveaux moyens d'enseignement utiles à l'apprentis-

sage de la lecture seront utilisés dans les classes de 1^{re} primaire.

Puis à l'automne 2013, les élèves de 5^e primaire verront l'introduction de l'apprentissage de l'anglais. Les cours de formation des enseignants débuteront cet automne. Ces derniers suivront une formation d'un à trois ans, selon leur niveau initial, à raison de 1h30 de cours par semaine.

Sur le plan communal, une nouvelle salle de gymnastique polyvalente devrait voir le jour d'ici 2013 à Haute-Nendaz. En parallèle, le dossier concernant le projet d'agrandissement du centre scolaire d'Aproz suit son cours.

Concernant ces différents projets, vous serez tenus au courant dès que les informations officielles nous parviendront par le Département. Gageons que les acteurs de l'école nendette: autorités politiques et scolaires, enseignants, parents et élèves mettront tout en œuvre pour la réussite de l'école de demain. ■



Le secrétariat des écoles

par Simon Germanier

C'est vers la fin des années 70 que le Conseil communal décide de doter nos écoles d'un secrétariat spécifique. Il est alors installé dans un local sis au rez-de-chaussée, à deux pas de l'entrée principale du centre scolaire abritant le Cycle d'orientation, à Basse-Nendaz. Endroit même où il se situe encore.

Placé sous la houlette de la direction des écoles, ce secrétariat a, à l'origine, une mission concentrée sur les besoins du Cycle d'orientation. Jusqu'en 2000, où un temps de travail supplémentaire (extension de 9 à 12 heures par semaine) lui est accordé pour un élargissement de ses tâches à l'ensemble de l'école nendette.

Aujourd'hui ce secrétariat est opérationnel 4 demi-journées par semaine – les après-midi ouvrables, de 13h30 à 17h, sauf le mercredi. Il est confié aux bons soins de Madame Anne-Marie Arona, de Basse-Nendaz, à ce poste depuis 27 ans. Pas moins.

Equipement standard moderne

L'actuel bureau est partagé avec celui de la direction des écoles. Une situation parfois un peu inconfortable, due autant à l'exiguïté des lieux qu'aux nécessités occasionnelles de la confidentialité. Hormis ce bémol – contraint par la configuration elle-même du centre scolaire – le bureau du secrétariat dispose d'un équipement de travail adapté et performant. Informatisé depuis de nombreuses années déjà, l'augmentation de la productivité qui en est découlée a permis le maintien d'un temps partiel raisonnable et avantageux.

Comme tous secrétariats celui-ci fait office de plaque tournante administrative entre élèves et enseignants, entre parents et autorités scolaires de tous niveaux. Ce qui suit l'illustre bien.

Une mission à la fois répétitive et variée

Les activités de ce secrétariat s'énoncent en un long chapelet de menues tâches administratives. Répétitives,

certes, en rythme annuel de scolarité, mais variées dans le cours quotidien du travail.

Sans être exhaustif – ce qui serait tout simplement impossible – énumérons les principales activités que voici.

- Elaboration et tenue à jour des listings : élèves par classes, absences, arrivées-départs, transports scolaires; contrôles dentaires, photos de classes, permis de vélomoteurs et de véhicules agricoles, concours des écoliers, notes intermédiaires et semestrielles, etc.
- Etablissement des états nominatifs du personnel enseignant, des dossiers pour les réunions des maîtres; préparation des livrets scolaires, des carnets d'absences, des diplômes de 3^e année du C.O., etc.
- Enregistrement des inscriptions aux écoles; élaboration des fiches individuelles d'élèves, des attestations de scolarité...
- Gestion et facturation des écolages, tenue du compte de chèque postal...
- Assistance administrative aux tâches des médecin et infirmière scolaires.
- Tenue de la correspondance générale: avec le Département de l'éducation, de la culture et des sports, l'inspecteur, les parents, les maîtres... Convocations, communications, circulaires... Formulaires de tous genres...
- Classement et archivage.

Avec, comme partout aujourd'hui, la main tendue vers un téléphone qui sonne, ou vers la poignée de porte contre laquelle on frappe.

Interview

Anne-Marie Arona, née en 1961, mariée, 4 enfants, domiciliée à Basse-Nendaz, est entrée au service de la commune le 15 avril 1983, en qualité de secrétaire des écoles. Elle occupe donc le poste depuis 27 ans. Remarquable fidélité, qui contribue aussi à une efficacité reconnue par ceux qui ont à faire avec l'administration scolaire.

Elle a successivement travaillé aux ordres des directeurs Michel Fournier et Claudy Bourban. Collaboratrice appréciée pour ses compétences donc, mais aussi pour son sens du service et sa discrétion.

Pour mieux faire connaître le secrétariat des écoles nous l'avons rencontrée un après-midi de fin de scolarité. Pour l'interview.



NP: Salut Anne-Marie. 27 ans de service c'est pas mal. On peut dire que tu connais la maison ?

AMA: Oui, je la connais bien, c'est le cas de le dire. On a le même âge et j'y ai passé ma vie presque. Si mes connaissances sont exactes le bâtiment a été construit vers 1959/1960. Je suis née en 1961. J'ai fait dans la maison l'école enfantine, puis les classes primaires; j'y ai fait le Cycle d'orientation aussi. Je ne l'ai quittée que le temps de faire mon apprentissage (elle est titulaire d'un CFC d'employée de bureau) et de travailler une année à Haute-Nendaz. Et j'y reviens en 1983.

NP: Le secrétariat des écoles, c'est un travail difficile ?

AMA: Non, absolument pas. Du moins je ne le perçois pas comme cela.

NP: Même le fait de travailler seule ?

AMA: Même. D'ailleurs je trouve cela plutôt bien. J'ai de l'indépendance

dans mon organisation et je peux aussi avoir de l'initiative. C'est un travail que j'aime bien.

NP: Est-ce un travail stressant? Rencontres-tu souvent des imprévus?

AMA: Il y a très peu d'imprévus. C'est même assez régulier. Le stress? Depuis l'installation de l'informatique il commence à y en avoir un peu. Ce qui n'était pas le cas auparavant.

NP: L'évolution justement; qu'est ce qui a le plus changé pendant ces 27 années d'activité?

AMA: L'informatique, encore une fois. Qui fait gagner beaucoup de temps. Et qui rend aussi beaucoup de travaux moins fastidieux. En contrepartie on nous demande d'être plus rapide pour fournir toutes sortes de documents. Une exigence qu'on avait moins auparavant. Un autre changement aussi est l'augmentation importante des documents à établir, du volume de papier en quelque sorte.

NP: As-tu des contacts avec les écoliers?

AMA: Un peu, oui. A l'occasion par exemple de la transmission de certains dossiers, de clés, des bouquins de la bibliothèque, et autres menus

choses. Surtout en fin de journée scolaire. Et puis dans les corridors bien sûr.

NP: Et avec les maîtres?

AMA: Même réponse. A la salle des maîtres ou dans leur salle de classe pour leur transmettre des informations, des documents, ou pour la vérification des absences d'élèves.

NP: Es-tu souvent appelée hors de ton horaire ordinaire à disposition? Ton temps de travail est-il régulier, ou pas toujours?

AMA: Je ne suis pas dérangée hors de mon temps de travail. Celui-ci est d'ailleurs assez régulier. Sauf en début et fin de scolarité où il y a plus à faire. Mais j'ai loisir de m'organiser et cela ne pose aucun problème. J'adapte mes horaires en conséquence.

NP: Une longue carrière professionnelle laisse automatiquement des souvenirs. Un bon, et un mauvais?

AMA: (réflexion) Je commencerai par les mauvais... Disons les souvenirs liés à des accidents par exemple. Il m'est arrivé de devoir conduire des écoliers chez le médecin en urgence. Ou aux décès; ceux qui touchent l'école de près ou de loin sont durs à gérer. De

bons souvenirs? La joie des réussites. Oui. Les réussites scolaires sont toujours d'excellents moments. Et la joie qui se lit sur les visages est communicative.

NP: Pour conclure faisons un rêve. Si tu avais une baguette magique, que lui demanderais-tu pour améliorer ta condition professionnelle?

AMA: (rire) Oh la la, quelle question. Ah oui, je lui demanderais la connaissance des langues, même le don de parler le patois.

NP: Parce qu'il faut savoir les langues pour tenir le secrétariat des écoles?

AMA: Ce n'est pas indispensable c'est vrai. Mais ce serait bien utile parce que de plus en plus, lorsque le téléphone sonne, on y parle allemand ou portugais. De toute façon c'est un rêve personnel, secrétariat des écoles ou non.

NP: Merci Anne-Marie. Tous nos vœux pour une longue et fructueuse carrière encore.



organisation des classes enfantines et primaires

Haute-Nendaz – Sornard

N° de téléphone

Centre scolaire
de Haute-Nendaz:

027 289 56 79

Classe enfantine du Praplan:

027 288 58 80

Classe enfantine de la Cure:

027 288 21 09

Classe ACM de la Cure:

027 288 21 10

Horaire de classe

Centre scolaire
de Haute-Nendaz et la Cure:

Matin: 08h30 à 11h30

Après-midi: 13h30 à 16h30

Classe enfantine du Praplan:

Matin: 8h40 à 11h40

Après-midi: 13h40 à 16h40

Organisation des classes

1^{re} et 2^e enfantine du Praplan:

Fournier Emmanuelle

Les élèves de 1^{re} enfantine ont classe les lundis, mardis et jeudis matin toute l'année ainsi que le vendredi matin dès le 4 février 2011.

Les élèves de 2^e enfantine ont classe les lundis, mercredis et vendredis matin ainsi que les mardis et jeudis toute la journée.

1^{re} et 2^e enfantine de la Cure:

Fournier Danièle

Les élèves de 1^{re} enfantine ont classe les lundis, mardis et jeudis matin toute l'année ainsi que le vendredi matin dès le 4 février 2011.

Les élèves de 2^e enfantine ont classe les lundis, mercredis et vendredis matin ainsi que les mardis et jeudis toute la journée.

1^{re} primaire Carthoblaz:

Micheline et Constantin Marie-Cathy

Les élèves de 1^{re} primaire ont congé le vendredi après-midi toute l'année ainsi que le mercredi matin dès le 30 mars 2011.

2^e primaire: Cordova Catherine

Les élèves de 2^e primaire ont congé le mercredi matin toute l'année ainsi que le vendredi après-midi dès le 4 mars 2011.

3^e primaire: Theytaz Cécile et Lang Anne

4^e primaire: Fournier Patrice

5^e primaire: Theytaz Pierre

6^e primaire: Genolet Gérard

et Glassey Simon

Cours ACM – ACT: Conti Francine

**Basse-Nendaz – Baar – Brignon
– Beuson – Saclentse – Sornard
– Fey – Condémines**

N° de téléphone

Centre scolaire de la Biolette :
027 289 56 77

Horaire de classe

Matin : 08h30 à 11h30
Après-midi : 13h25 à 16h25

Organisation des classes

1^{re} enfantine : Coudray Marie-Antoinette

Les élèves de 1^{re} enfantine ont classe les lundis, mardis et jeudis matin toute l'année ainsi que les jeudis après-midi dès le 3 février 2011.

2^e enfantine : Hugo Véronique

Les élèves de 2^e enfantine ont classe les lundis, mercredis et vendredis matin ainsi que les mardis et jeudis toute la journée.

1^{re} primaire : Glassey Marie-Antoinette et Clerc Anne

Les élèves de 1^{re} primaire ont congé le vendredi après-midi toute l'année ainsi que le vendredi matin dès le 4 mars 2011.

2^e primaire : Lang Anne

Les élèves de 2^e primaire ont congé le mercredi matin toute l'année ainsi que le vendredi après-midi dès le 4 mars 2011.

3^e primaire : Délèze Marie-Danielle

4^e primaire : Bornet Alain et Glassey Simon

5^e primaire : Lathion Fabienne

6^e primaire : Charbonnet Manu, Glassey Simon et Constantin Marie-Cathy

Cours ACM – ACT : Simone Crettenand

Aproz – Bieudron – Coor

N° de téléphone

Centre scolaire d'Aproz :
027 289 56 75
Classe enfantine d'Aproz :
027 289 56 78

Horaire de classe

Matin : 08h30 à 11h30
Après-midi : 13h30 à 16h30

Organisation des classes

1^{re} et 2^e enfantine : Bornet Patricia

Les élèves de 1^{re} enfantine ont classe les lundis, mercredis et vendredis matin ainsi que les mardis après-midi dès le 1 février 2011.

Les élèves de 2^e enfantine ont classe les lundis, mercredis et vendredi matin ainsi que les mardis et les jeudis toute la journée.

1^{re} et 2^e primaire : Fournier Michel

Les élèves de 1^{re} et 2^e primaire débute la classe à 9h30 tous les lundis matin et ont congé les mercredis matin toute l'année.

3^e et 4^e primaire : Filliez Pierre-André, Pitteloud Marie-Françoise et Fournier Michel

5^e et 6^e primaire : Chevrier Agnès et Pitteloud Marie-Françoise

Cours ACM – ACT : Céline Guntern

Baar – Brignon

N° de téléphone

Centre scolaire de Baar :
027 289 56 76

Horaire de classe

Matin : 08h35 à 11h45
Après-midi : 13h30 à 16h20

Organisation des classes

1^{re} et 2^e enfantine : Fournier Joëlle et Délèze Fanny

Les élèves de 1^{re} enfantine ont classe les lundis, mardis et vendredis matin ainsi que les jeudis toute la journée.

Les élèves de 2^e enfantine ont classe les lundis, mardis et vendredis matin, les jeudis toute la journée ainsi que les mardis après-midi dès le 1 février 2011.

1^{re} et 2^e primaire : Broccard Eliane et Fournier Jacques-Antoine

Les élèves de 1^{re} et 2^e primaire ont congé le vendredi après-midi toute l'année ainsi que le vendredi matin dès le 4 mars 2011.

3^e et 4^e primaire : Fournier Jacques-Antoine

Cours d'appui pédagogique intégré

Ces cours seront assurés dans les différents centres scolaires par :

Fournier Raymonde

Genolet Marie-Cécile

Gay Crosier Marie-Jeanne

Catéchèse

Dans les classes primaires, les cours d'enseignement religieux seront assurés par :

L'abbé Bertelto Léonard

Fournier Soraya

Palazzo Monique

Glassey Jean-Philippe

Fendrych Martin

Cycle d'Orientation

N° de téléphone

CO :
027 289 56 70

Horaire de classe

Matin : 07h55 à 11h30
Après-midi : 13h50 à 16h20

Organisation des classes

1^{re} année Secondaire 1 :

Dénéreaz Marie-Paule

1^{re} année Secondaire 2 : Fournier Yvan

1^{re} année Générale 1 :

Fournier Mireille

1^{re} année Générale 2 : Lacomble Pierre

2^e année Secondaire 1 :

Bagnoud Pierre-Michel

2^e année Secondaire 2 :

Maret Jean-Daniel

2^e année Générale 1 : Glassey Vinciane

2^e année Générale 2 : Wicky Michel

3^e année CO 1 : Broccard Jacques

3^e année CO 2 : Délèze Monique

3^e année CO 3 : Fournier Antoine

Enseignement spécialisé :

Fournier Antoine

Professeurs spécialisés ou auxiliaires

Bourban Claudy

Bollin Vincent

Crettenand Annabelle

Dénéreaz Jean-Pierre

Fournier Thomas

Künzi Christian

Métraiier Serge

Porcellana Muriel

Praz Elisabeth

Praz Manu

Appel aux remplaçants

Chaque année, pour des raisons de maladie, de service militaire ou autre, des enseignants doivent être remplacés. Les personnes intéressées par des remplacements sont invitées à s'annoncer auprès de la direction des écoles.

Direction des écoles

Directeur

M. Bourban Claudy
Tél. prof 027 289 56 70
Tél. port. 078 746 94 44
Tél. privé 027 288 10 55

Adjointe à la Direction des écoles enfantines et primaires

M^{me} Constantin Marie-Cathy
Tél. prof. 027 289 56 74
Tél. port. 079 779 58 42
Tél. privé 027 288 32 68

Secrétariat

M^{me} Arona Anne-Marie
Tél. prof 027 289 56 72

La permanence est assurée les matins de classe de 7h30 à 8h00 ainsi que les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 16h30.

Orientation scolaire

M^{me} Dettwiler-Lorétan Isabelle
Tél. prof 027 289 56 74
La permanence est assurée le jeudi matin.



congés et absences

D'après le règlement concernant les mesures disciplinaires et pénales applicables dans le cadre de la scolarité obligatoire...

Des congés individuels peuvent être accordés pour de justes motifs :

- par le maître pour une durée d'une demi-journée,
- par la commission Enseignement et Formation, respectivement la direction des écoles jusqu'à neuf demi-journées de classe effectives,
- par l'inspecteur, de dix à vingt-sept demi-journées de classe effectives,
- par le département au-delà de vingt-sept demi-journées.

Les parents s'abstiennent de demander des congés abusifs.

Les demandes sont adressées par les parents, dans un délai raisonnable, à la Commission Enseignement et Formation ou à la Direction des écoles.

Le préavis du maître ou du titulaire est requis. Celui-ci est informé des décisions qui ont été prises.

Pour la planification de leurs vacances, les parents sont priés de respecter strictement le plan de scolarité.

Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.

Les parents annoncent l'absence de leur enfant avant le début de la classe.

Un certificat médical peut être exigé si l'absence est due à une maladie ou à un accident. D'autres pièces peuvent être exigées lors d'absences dues à d'autres motifs.

Le titulaire de classe doit annoncer à l'autorité scolaire toute absence prolongée et non justifiée.

Toute absence injustifiée est passible de sanction.

Listes des élèves par classes

Les listes d'élèves par classes sont à disposition du public, pour consultation, au bureau communal dès le 9 août 2010.

Les listes concernant les classes enfantines et primaires sont à demander au guichet du secrétariat communal. Les listes relatives au Cycle d'orientation sont affichées dans le hall d'entrée du bureau communal.

Le bureau communal est ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h.

Toutes les informations concernant le matériel scolaire, les assurances et les soins dentaires se trouvent sur www.nendaz.org/ecole

aide pédagogique hors classe

par Marie-Cathy Constantin

L'aide pédagogique hors classe, est une structure destinée à apporter une aide personnalisée à des élèves non francophones ou en difficulté. Afin de permettre une meilleure intégration de ces élèves, nous avons constitué, il y a deux ans déjà, un réseau de personnes ressources qui, deux fois par semaine, accompagnent des enfants dans leurs apprentissages scolaires.

Selon les cas, elles apportent le soutien nécessaire :

- à l'apprentissage de la langue,
- à l'apprentissage de la lecture,
- à la mémorisation du vocabulaire français,
- à la mémorisation des résultats des additions, des soustractions et des multiplications,
- à l'apprentissage de l'orthographe des mots,

- à la compréhension des règles de grammaire, orthographe et conjugaison,
- à la réalisation des devoirs,
- à la compréhension et à la mémorisation des leçons.

L'année scolaire passée, pas moins de trente enfants ont été pris en charge par cette structure qui apporte un réel soutien aux élèves, aux familles et aux enseignants. Nos plus sincères remerciements vont aux personnes qui les ont accompagnés.

Par contre l'aide pédagogique ne peut fonctionner sans un nombre de personnes ressources suffisant. Alors, si vous êtes **étudiants, parents, grands-parents, enseignants**, que vous voulez aider concrètement des enfants et leur famille, que vous disposez d'un peu de



temps, que vous désirez partager vos connaissances et vos compétences, **nous avons besoin de vous.**

Inscription

Si cela vous intéresse, merci de nous envoyer un email à l'adresse suivante : marie-cathy.constantin@ecolenendaz.ch

Merci de préciser votre nom, prénom, date de naissance et profession ainsi que votre numéro de téléphone et adresse email.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez Mme Constantin M-Cathy au **079 779 58 42** ou au **027 289.56.74** le mardi toute la journée.

EN SAVOIR PLUS
WWW.NENDAZ.ORG/APPUI

orientation scolaire et professionnelle

par Isabelle Dettwiler-Lorétan

La recherche des meilleurs projets professionnels pour chaque élève, reste un défi important des élèves de 2^e et de 3^e du CO. Cela exige de la part de nos jeunes adolescents une prise de position à la fois au niveau de leurs intérêts et à la fois au sujet des forces qu'ils ou elles ont à disposition pour réaliser leurs projets. Cela ne se fait pas d'un coup, mais au fil des mois, des réflexions et des rencontres, c'est pourquoi nous parlons de processus d'orientation. Cela demande une certaine maturation. 14-15-16 ans est une période de la vie pleine de promesses, mais aussi de malaises liés à la construction de l'identité. Accompagner les jeunes dans cette étape cruciale demande une infinie patience de la part des parents et beaucoup de doigté de la part des professionnels et notamment des enseignants. Merci à tous les adultes de continuer à se sentir impliqués.

Grâce aux fructueuses collaborations avec la direction et les enseignants du CO, la permanence d'orientation,

soutenue par les moyens d'information sans cesse améliorés (orientation.ch, passeport info, dossier, info top, EDC etc) a pu mettre toutes ses compétences au service des élèves et des parents qui ont sollicité cet appui.

Le salon des métiers à Martigny, organisé en collaboration avec les différents secteurs concernés a été une source d'inspiration pour certains ; l'année prochaine ce sera le tour de la **journée des métiers** organisée pour les élèves de la 1^{re} année directement au CO. Cela constitue une impulsion à entrer dans le processus de réflexion sur son avenir, une occasion de discussion en famille aussi.

Choix des élèves à notre connaissance

Parmi les 57 élèves autorisés à quitter le CO, 6 ont décidé de faire une 3^e CO sur place, 1 une 3^e bilingue à Sierre, et 4 ont opté pour une solution intermédiaire (séjour linguistique ou semestre de motivation). Les apprentissages retenus cette année sont les suivants :

Apprentissage dual

(formation initiale en 2 ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou formation initiale de 3 ou 4 ans avec certificat fédérale de capacité (CFC) :

- 1: Assistante dentaire
- 1: Coiffeuse
- 1: Créatrice de vêtement (couturière)
- 2: Dessinateur-trice option architecture
- 1: Electricien de réseau
- 3: Employé-e de commerce
- 1: Forestier-Bûcheron
- 1: Gestionnaire du commerce de détail (vente)
- 1: Graphiste
- 1: Logisticien (magasinier)
- 1: Maraîchère
- 1: Mécanicien 2 roues
- 1: Mécanicien en machine agricole
- 2: Mécanicien en machine de chantier
- 1: Mécanicien en maintenance automobile
- 1: Médiaticien
- 2: Menuisier
- 1: Pâtissier-confiseur
- 1: Polymécanicien
- 1: Professionnelle du cheval

Je tiens à remercier ici les patrons qui placent leur confiance dans notre jeunesse!

Apprentissage en école de métier cette année

1 : Assistante socio-éducative à l'Ecole professionnelle service communautaire, (EPSC)

Ecoles post obligatoire

Les écoles suivantes ont été choisies pour se tracer une voie à partir de cette fin d'année par :

1 élève : 4^e CO bilingue, Sierre

5 élèves : Ecole pré-professionnelle (EPP) Sion, consolidation des bases scolaires

6 élèves : Ecole supérieure de com-

merce (ESC) Sion,

4 élèves : Ecole de culture générale (ECG) Sion,

26 élèves : Collège (y inclus les 2^e)

Que leur avenir soit à la hauteur de leurs aspirations! ■

EN SAVOIR PLUS
WWW.ORIENTATION.CH

regard sur l'année scolaire écoulée

par Marie-Cathy Constantin

Fréquenter l'école, c'est rédiger le scénario de sa vie, s'ouvrir au monde, donner le meilleur de soi-même, se confronter à des opinions divergentes, apprendre à vivre ensemble... Parfois la route est longue, sinueuse et parsemée d'embûches mais à la fin du voyage, chacun arrive à bon port.

Tout au long de l'année, au travers de projets scolaires, culturels ou sportifs, les enseignants ont permis à leurs élèves de mieux appréhender le monde dans lequel ils vivent.

Plusieurs classes ont exploré les exigences de l'art choral en participant à la Fête Cantonale de chant de Fully ainsi qu'aux Chorales Lémaniques de Genève.

Côté théâtre, les classes de 5^e, 6^e primaire et du CO ont pu prendre la mesure des qualités artistiques de Jacques Métrailler dans son «one man show» Curriculum Vitae. Avant Noël, les classes de 3^e et 4^e primaire ont reçu la visite de Françoise Bourban pour un moment magique au pays des contes. Puis, au printemps, une poignée d'acteurs en herbe, convaincus et convaincants, nous ont présenté le spectacle «Miche et Drate».

D'autres encore ont aiguisé leur plume pour réaliser un échange de courriers avec une classe de correspondants, pour créer un site Internet, pour déposer des touches de couleur sur le blog accompagnant l'exposition «Grandir dans les Alpes», pour rédiger des énigmes sur le thème du Burkina Faso afin d'agrémenter les chasses au trésor proposées par l'Office du tourisme.

Sans oublier les sportifs, avec au programme, une agréable promenade d'automne, des descentes infernales en luge et en bob, une semaine de ski et un concours des écoliers, des chasses aux trésors, des jeux de piste, des cours de natation, un tournoi de foot à Vétroz pour les plus grands et pour finir, malgré le temps maussade, la traditionnelle participation des écoles à la semaine de la Suisse bouge.

Un vent de solidarité a également soufflé sur près de dix classes enfantines et primaires qui, avec enthousiasme et bonne humeur, ont pris leur courage à deux mains pour décorer et garnir près

de 200 cartables destinés aux enfants d'une école maternelle de Gherla.

Et pour terminer, au rayon prévention, il faut reconnaître l'important travail réalisé par les agents de police communaux qui ont assuré les cours d'éducation routière dans toutes les classes enfantines et primaires.

Nos remerciements vont aux enseignants qui, par ces activités, transmettent aux élèves leurs passions ainsi qu'à toutes les personnes qui de près ou de loin ont œuvré à la bonne marche de l'école. ■



exercice de la PC à Aproz

par Pierre Theytaz, président de la commission de sécurité Nendaz

Aproz, sauvé des Eaux...

Vendredi 23 avril 2010, 10h00... Depuis plus de 8h00 le niveau du Rhône ne cesse de monter et l'alarme Aqua prévue dans ce genre de situation a été déclenchée par les services compétents de l'Etat du Valais. La cellule de catastrophe de la commune de Nendaz, convoquée par le commandant de la PCI s'est réunie sous les ordres du Président de la commune de Nendaz, Monsieur Francis Dumas, à la Crettaz de Brignon.

15 heures, une nouvelle alarme Alto oblige M. Dumas à prendre la décision d'évacuer le village d'Aproz. Tous les hommes de la PCI, déjà mobilisés dès le matin même, sont donc engagés pour appliquer les dispositions nécessaires dans une telle situation :

- répertorier exactement les habitations, les commerces, les ateliers, les fermes etc. à faire évacuer
- prévoir une information claire à la population
- définir un lieu d'accueil avec toute l'infrastructure nécessaire...

18 heures, l'évacuation est ordonnée et un véhicule sillonne le village d'Aproz pour inviter la population à quitter les lieux et à être prise en charge par les hommes de la PC.

20 heures, fin de l'engagement à la salle de gymnastique de Fey, où les personnes évacuées sont finalement accueillies pour un repas en commun et une explication de l'exercice auquel ils venaient de participer (une information préalable sous forme d'un tout-ménage avait été envoyée depuis quelques temps déjà).

Un rapide débriefing de l'Etat Major jusqu'aux alentours de 22 heures permet de relever les points forts et les carences que ne manque pas de faire apparaître un tel exercice.

De manière globale cet engagement a été une belle réussite et a permis de démontrer l'excellent niveau de préparation de la PCI de notre cellule communale de crise. L'expérience acquise lors de l'évacuation du village de Fey ainsi que de plusieurs événements



graves survenus dans notre commune y sont certainement pour beaucoup...

Il n'est pas toujours facile de simuler une situation de crise et de surcroît dans un exercice auprès de la population, raison pour laquelle je tiens à apporter ici, au nom de la commune de Nendaz, mes plus vifs remerciements à tous les membres de la PCI, aux samaritains, à la police, aux employés communaux, au Conseil Communal et surtout aux habitants d'Aproz pour leur engagement et leur amabilité tout au long de la journée.

Egalement un très grand merci aux services de la protection civile cantonale qui nous ont accompagnés dans la préparation et le déroulement complet de l'engagement.

Cet exercice, en démontrant notre capacité à pouvoir rapidement évacuer la population du village, va nous permettre d'élargir à nouveau le plan de zone à bâtir dans la région concernée, bloqué depuis plusieurs mois par le

Canton du Valais, pour des raisons de sécurité.

Pour information, la semaine de cours de la protection civile, a également vu l'engagement de nos hommes dans des situations aussi diverses que le contrôle des abris PC, le nettoyage du torrent d'Ojente, la pose de barrières à Clèbes... Merci à tous pour cet excellent travail auprès de notre collectivité.

Je profite également de l'occasion pour informer que ce cours était le dernier à être organisé sous les ordres de M. Paul André Gillioz que je remercie vivement pour son engagement et son professionnalisme. Dès l'automne, le service de sécurité sera repris par M. Pascal Fournier, de Basse-Nendaz, nommé récemment à ce poste par le Conseil Communal. Je reviendrai dans un prochain article pour présenter plus profondément notre service communal de sécurité.





recherche de patrouilleurs

Un **merci** tout particulier aux élèves de Haute-Nendaz ainsi qu'aux bénévoles d'Iggier et de la Poya qui, tout au long de l'année, ont assuré la sécurité des enfants aux traversées « dangereuses » de routes.

Pour l'année scolaire qui s'annonce, nous sollicitons à nouveau votre colla-

boration pour Iggier et la Poya. Si vous avez des disponibilités, merci de vous annoncer auprès de la Commission Enseignement et Formation ou de la Direction des écoles.

Si de nouveaux groupes de parents souhaitent s'organiser et mettre en place un service de patrouilleurs, ils

bénéficieront d'un soutien communal comprenant, la formation donnée par les agents de la police communale, le matériel ainsi que les assurances.

Pour toutes questions ou demandes complémentaires, veuillez vous adresser à la Direction des écoles.
Tél. 027 289 56 70

l'éducation donne de la force

Eduquer relève d'une mystérieuse alchimie, pas simplement nourrie de savoirs à transmettre, de matière à apprendre mais de qualité relationnelle, de respect mutuel entre les possibles ou les limites des parents et des enseignants et les ressources et les difficultés des enfants. Eduquer repose sur le juste équilibre entre donner et recevoir, demander et pren-

dre, permettre et résister, accepter et refuser...

Durant l'année écoulée, la Commission Enseignement et Formation ainsi que la Direction des écoles ont œuvré à la mise en route du programme l'Education donne de la force. Après une rapide présentation du concept lors des réunions de

parents, chacun a pu participer à deux conférences-débats sur les thèmes de l'autonomie et des dépendances.

Forts de cette expérience, nous souhaitons, cette année encore, renforcer la collaboration entre la famille et l'école en vous proposant d'autres pistes de réflexion.

Eduquer, c'est...



les structures d'accueil pour les élèves du CO

par Marie-Cathy Constantin

Depuis l'année scolaire 2007-2008, la Commission Enseignement et Formation a mis en place une structure d'accueil pour certains élèves fréquentant le Cycle d'Orientation de Basse-Nendaz.

ment professionnel de 11h30 à 13h45 pour le repas, un temps de loisirs et un temps d'étude.

Cette démarche sera renouvelée pour l'année scolaire 2010-2011. La priorité

est donnée aux élèves de Bieudron/Cor ainsi qu'aux enfants fréquentant déjà nos structures (ex. UAPE). Cette année, nous disposons de suffisamment de place pour d'autres élèves intéressés.

Nous avons décidé de limiter les trajets en bus durant la pause de midi en supprimant le trajet Basse-Nendaz/Bieudron. Ces élèves sont accueillis à la Maison paroissiale avec un encadre-

Pour tous renseignements complémentaires:

Adresse email: uape@ecolenendaz.ch

N° de téléphone: 027 288 32 12 (tous les jours entre 16h30 et 18h30)

Site internet: www.nendaz.org/uape

le chantier de Pratsaret

une information du service des travaux publics

Remplacement des infrastructures du quartier de Pratsaret, à Basse-Nendaz

Un bref coup d'œil au plan de situation de la page suivante permet de situer le secteur concerné: Pratsaret, sis au nord du village de Basse-Nendaz, qui s'étend de part et d'autre de la route du même nom. Les équipements publics y sont très anciens et, de plus en plus, sujets à défaillances. Le Conseil communal a donc décidé leur réfection totale. Un gros chantier, ouvert le 5 juillet dernier, appelé à durer jusqu'à la fin de l'année en cours au moins, voire en début de 2011.

De quoi s'agit-il ?

Les travaux sont concentrés sur le tracé de la route elle-même ainsi que son environnement immédiat. Ils consistent :

- à l'installation d'une nouvelle adduction d'eau potable, avec remplacement des raccordements existants;
- à l'installation d'un nouveau collecteur d'évacuation des eaux usées, avec remplacement des raccordements existants;
- aux installations, dans les fouilles ouvertes, de lignes électriques, de câbles pour le télé-réseau et le téléphone, d'une conduite de distribution du gaz, de tubes de réserve...
- de l'amélioration, avec élargissements ponctuels, de la route elle-même;
- à l'installation d'un éclairage public.

L'ensemble du chantier est devisé à Fr. 850'000.- L'essentiel du crédit figure au budget 2010.

Sur le plan pratique

Il est bien entendu que le tronçon de route de Pratsaret, entre ses deux

embouchures (avec le chemin de la Biolette au sud/avec la route de Fey au nord) sera fermé à la circulation automobile pendant toute la durée du chantier. Cependant, pour atténuer un peu les perturbations pour les bordiers, les fermetures effectives seront gérées au mieux en fonction du déroulement ponctuel des travaux.

Pour ce qui est de l'alimentation des bâtiments en eau potable, une conduite provisoire de surface garantira l'approvisionnement.

La coordination du chantier est assurée par notre service. Nous opérerons au mieux les liaisons nécessaires entre vous tous usagers, et entreprises et autres services intervenants.

Maîtres d'état

Le Conseil communal a confié l'ouvrage aux entreprises suivantes :

- l'étude du projet et sa réalisation: au Bureau d'ingénieur INGEO S.A. Haute-Nendaz;
- les travaux généraux de génie-civil: à l'entreprise DUMAS S.A. succursale de Nendaz;
- les travaux d'appareillage (conduite d'eau potable et raccordements): à l'entreprise BORNET Frères S.A. Aproz.

Demeure à adjuger l'installation de l'éclairage public, ce qui devrait intervenir dans le courant de l'automne.

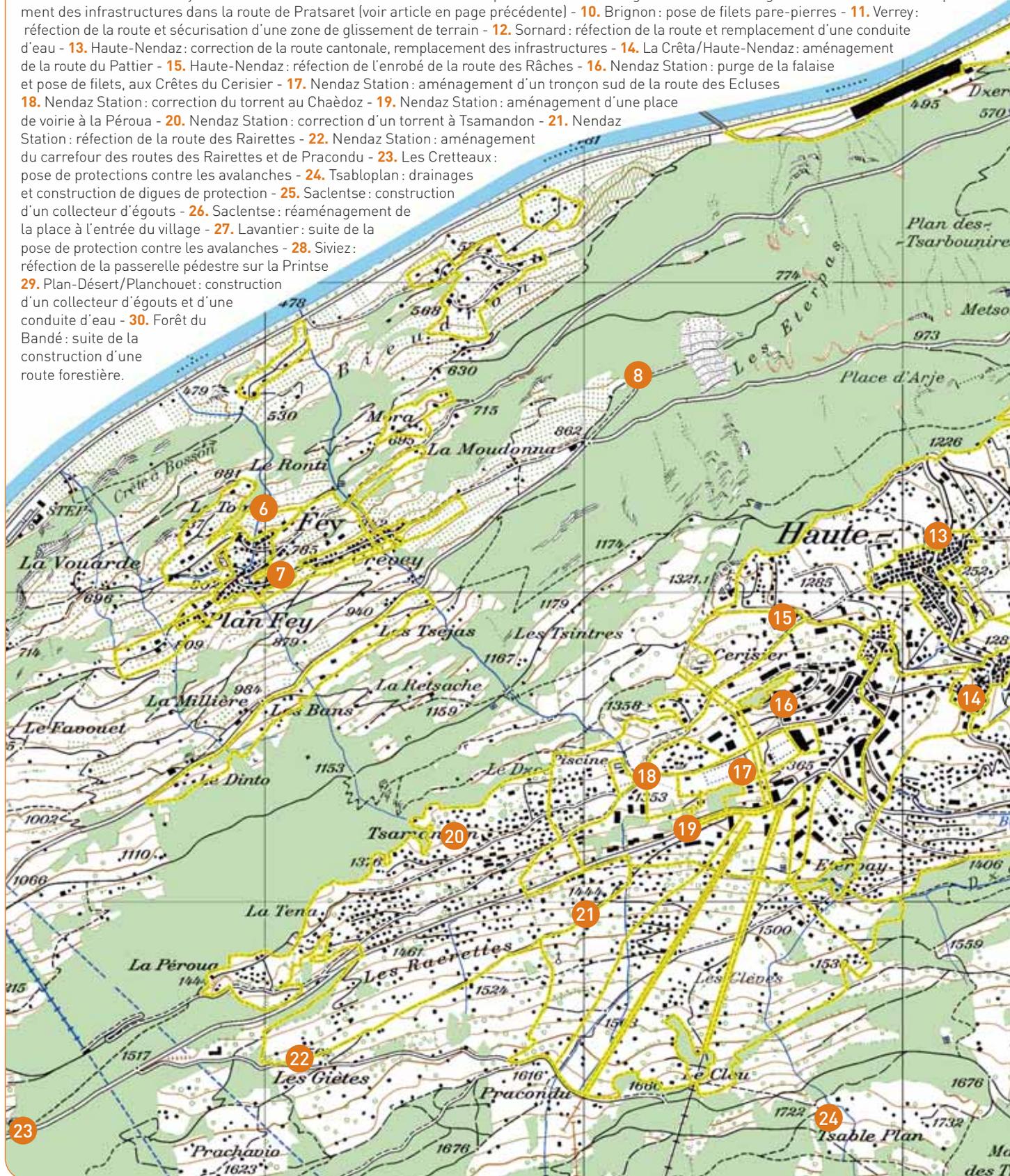
Merci d'ores et déjà pour votre compréhension.

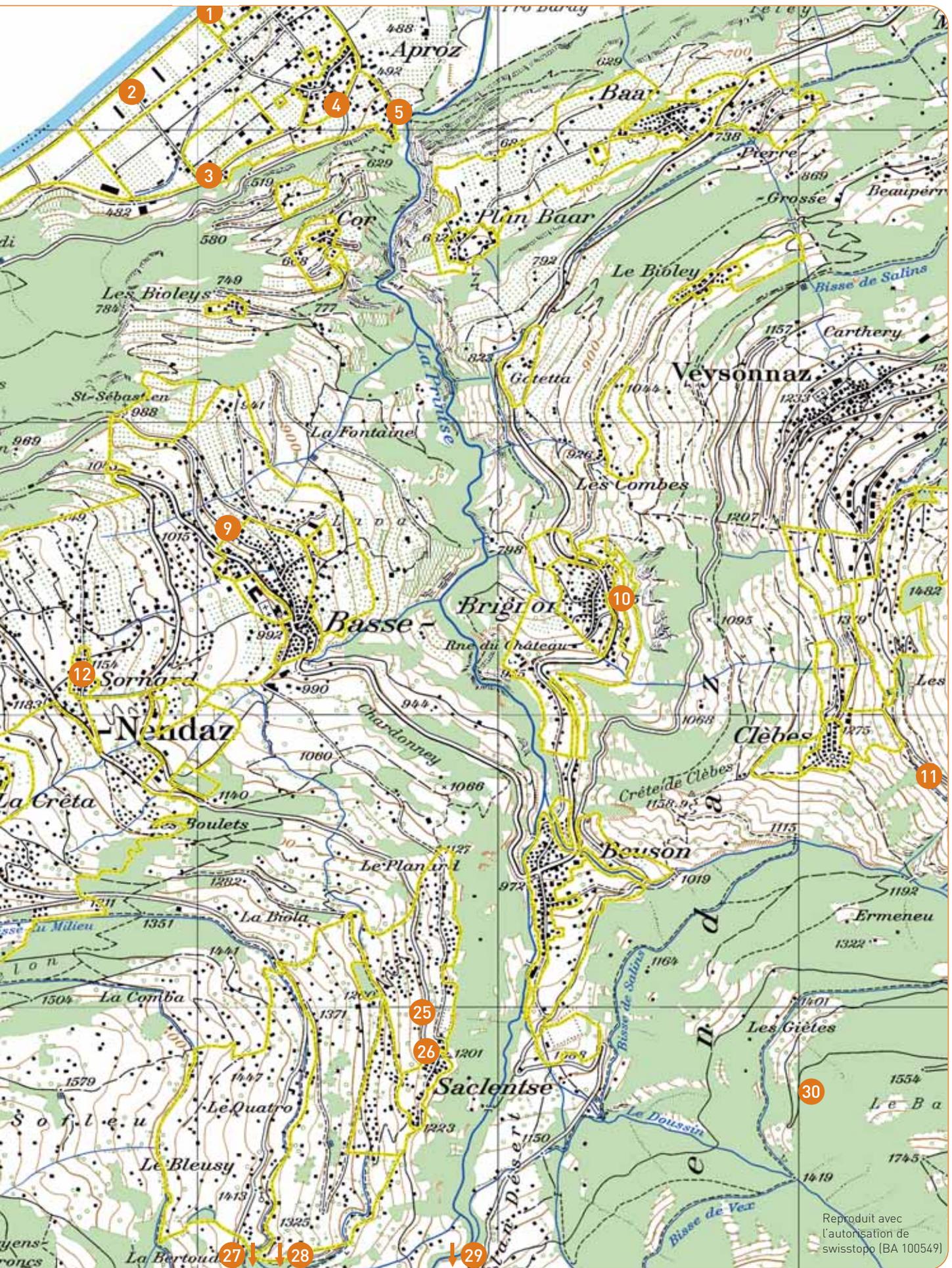


les chantiers communaux de 2010

Voici, synthétisés sur carte, les différents chantiers que notre service conduit dans le courant de cette année 2010. L'objectif principal de cette information est la signalisation des lieux où nos interventions provoqueront des nuisances pour les usagers et les habitants. Nous vous demandons pour l'occasion de faire preuve de compréhension. Et vous en remercions d'ores et déjà.

LÉGENDE: 1. Aproz: construction d'égout intercommunal Sion-Nendaz - 2. Aproz: aménagement du carrefour du Mont - 3. Aproz: réfection de meunières
4. Aproz: correction de la route Aproz-Fey; création trottoir et place de voirie - 5. Aproz: suite de l'aménagement des digues de la Printse - 6. Fey: correction du torrent du Ronti - 7. Fey: correction de la route cantonale - 8. Les Eterpas: suite de l'aménagement de la décharge - 9. Basse-Nendaz: remplacement des infrastructures dans la route de Pratsaret (voir article en page précédente) - 10. Brignon: pose de filets pare-pierres - 11. Verrey: réfection de la route et sécurisation d'une zone de glissement de terrain - 12. Sornard: réfection de la route et remplacement d'une conduite d'eau - 13. Haute-Nendaz: correction de la route cantonale, remplacement des infrastructures - 14. La Crêta/Haute-Nendaz: aménagement de la route du Pattier - 15. Haute-Nendaz: réfection de l'enrobé de la route des Râches - 16. Nendaz Station: purge de la falaise et pose de filets, aux Crêtes du Cerisier - 17. Nendaz Station: aménagement d'un tronçon sud de la route des Ecluses
18. Nendaz Station: correction du torrent au Chaëdoz - 19. Nendaz Station: aménagement d'une place de voirie à la Péroua - 20. Nendaz Station: correction d'un torrent à Tsamandon - 21. Nendaz Station: réfection de la route des Rairettes - 22. Nendaz Station: aménagement du carrefour des routes des Rairettes et de Pracondu - 23. Les Cretteaux: pose de protections contre les avalanches - 24. Tsabloplan: drainages et construction de digues de protection - 25. Saclentse: construction d'un collecteur d'égouts - 26. Saclentse: réaménagement de la place à l'entrée du village - 27. Lavantier: suite de la pose de protection contre les avalanches - 28. Siviez: réfection de la passerelle pédestre sur la Printse
29. Plan-Désert/Planchouet: construction d'un collecteur d'égouts et d'une conduite d'eau - 30. Forêt du Bandé: suite de la construction d'une route forestière.





Reproduit avec
l'autorisation de
swisstopo (BA 100549)

Nendaz encourage la rénovation des bâtiments

une information du service de l'édilité

Depuis quelques années les aides publiques à la rénovation des bâtiments sont en net regain. Souvent sous couvert de mesures promotionnelles dans le domaine des énergies. Mais il faut admettre que la diversité – et quelquefois la complexité – rendent difficile leur communication.

Nous vous proposons, dans cet article, un tour d'horizon simplifié des principales propositions en la matière. Nous avons donc sélectionné pour vous deux aides communales, une cantonale et une fédérale. Les plus courantes de la panoplie.

«Aide communale à la rénovation de logements»

Instaurée en 2002, cette aide a remplacé l'ancien «bonus à l'investissement» qui avait, lui, un caractère de relance économique.

Objets visés: la rénovation de logements destinés à l'habitat principal.

Conditions générales: propriétaire domicilié à Nendaz et disposant d'un revenu (chiffre 24 de la déclaration d'impôt) égal ou inférieur à Fr. 45'000.–, auxquels s'ajoutent Fr. 3'000.– par enfant à charge.

Requête: à l'aide d'un formulaire spécifique, avant les travaux.

Montant de l'aide: 10% sur les factures faites par les entreprises domiciliées en Valais. Minimum: Fr. 500.–; maximum: Fr. 5'000.–. Selon disponibilités financières communales.

Règlement et formulaire:
www.nendaz.org/renovation

«Encouragement communal à la rénovation des vieilles bâtisses»

Le règlement y relatif a été adopté par le Conseil communal le 26 mars 2009.

Objets visés: la réhabilitation ou la transformation des bâtiments de plus de 60 ans d'âge situés en «zone village».

Conditions générales: tous propriétaires (individuels, collectifs, ou associés) s'engageant à occuper eux-

mêmes ou à louer à l'année après coup l'objet rénové.

Requête: à l'aide d'un formulaire spécifique, avant les travaux.

Montants des aides: arrêtés cas par cas par le Conseil communal, qui tient compte de pondérations basées sur des critères énergétiques et architecturaux. Maximum: 10% des coûts. Minimum: Fr. 1'000.–; maximum: Fr. 10'000.–. Bonus supplémentaire en cas d'obtention du label Minergie: Fr. 3'000.–. Rénovation des toitures (y compris grange, grenier, raccard): Fr. 20.– par m² rénové. Selon disponibilités financières communales.

Règlement et formulaire:
www.nendaz.org/renovation

«Aide cantonale au remplacement des chauffages électriques»

Cette aide fait partie du programme cantonal de promotion énergétique.

Objets visés: 1) Le remplacement d'un chauffage électrique existant par une pompe à chaleur. 2) L'installation d'un réseau de distribution de chaleur (radiateurs, chauffage par le sol, plinthes chauffantes, etc.) alimenté par une source d'énergie provenant au moins à 75% d'énergies renouvelables ou de rejets de chaleur.

Conditions générales: tous propriétaires acceptant les conditions définies par la réglementation.

Requête: à l'aide d'un formulaire spécifique, avant les travaux.

Montants des aides: A) Habitations individuelles: forfaits minimums de Fr. 6'000.– par cas (Fr. 12'000.– s'il y a à la fois production et distribution de chaleur); une prime à l'efficacité est allouée en fonction du coefficient de performance annuel (COP) des installations. B) Habitat collectif: taux de base: Fr. 30.– par m², par cas (production/distribution); majoré en fonction d'un coefficient de performance annuel des installations; maximum: Fr. 3'500.– par appartement par cas;

Fr. 40'000.– par immeuble (Fr. 100'000.– pour la distribution).

Réglementation et formulaire:
www.vs.ch/energie

«Aide fédérale à la rénovation de l'enveloppe des bâtiments»

Cette aide fédérale remplace l'ancienne disposition dite du «centime climatique». Elle vise à favoriser les économies d'énergie; et se veut compatible et complémentaire aux aides cantonales similaires.

Objets visés: l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments chauffés construits avant l'an 2000. Sont pris en compte les murs, les fenêtres, les sols et les toitures.

Conditions générales: tous propriétaires acceptant les conditions définies par la réglementation.

Requête: à l'aide d'un formulaire spécifique, avant les travaux.

Montants des aides: pour les fenêtres triple vitrage: Fr. 70.– par m². Pour les murs, les sols, le toit contre l'extérieur: Fr. 40.– par m². Pour les parois, plafonds et sols contre des espaces intérieurs non chauffés: Fr. 15.– par m².

Réglementation et formulaire:
www.leprogrammebatiments.ch

Ou encore...

Sachez qu'il existe d'autres programmes d'aides cantonales encore. Qu'ils s'intitulent «Minergie Plus», «Solaire thermique», «Energie du Bois», «Raccordement à un chauffage à distance», tous disposent d'une documentation complète sur l'un ou l'autre des sites internet que nous mentionnons dans cet article.

Un résumé synoptique de l'ensemble des mesures cantonales peut être consulté – et imprimé – sur www.vs.ch/energie

EN SAVOIR PLUS
WWW.NENDAZ.ORG/RENOVATION

zones 30, éloge de la lenteur

une information de la police municipale, par Pierre Fournier

Diverses zones 30, sont installées à l'intérieur des villages de notre commune, la dernière mise en place étant celle du village d'Aproz.

D'autres projets sont en cours d'étude, de réalisation ou pour les plus anciennes, en phase d'adaptation ou de rénovation.

De nombreux avantages

Des quartiers en zones 30, tout le monde y gagne! La vitesse réduite oblige à un comportement au volant plus calme et augmente la sécurité. Alors que les conducteurs ne perdent quasi pas de temps, les riverains jouissent d'une meilleure qualité de vie.

Rappel important des comportements dans les zones 30

- Dans les zones 30, les véhicules ont la priorité sur les piétons. Les conducteurs doivent toutefois faci-

ter les traversées piétonnes. Des vitesses plus faibles favorisent ces traversées.

- Les piétons doivent traverser aux endroits où ils se sentent le plus sûr et où la visibilité est la meilleure. C'est la raison pour laquelle l'ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre, stipule la suppression des passages pour piétons à l'intérieur des zones 30. Ceux-ci peuvent toutefois être maintenus pour répondre à des besoins particuliers de priorité des piétons (centre scolaire, EMS, commerce...)
 - Les zones 30 sont régies en principe par la priorité de droite, ce qui oblige les conducteurs à adapter leur vitesse aux carrefours.
 - Les véhicules qui débouchent d'un terrain privé sur une ruelle à l'intérieur de la zone 30 ne bénéficient pas de la priorité.
- Au besoin, un temps d'arrêt est indiqué avant de s'engager dans les cas de mauvaise visibilité.
- L'entrée dans la zone 30 doit s'effectuer à vitesse réduite, la configuration de nos ruelles étroites peut parfois rendre difficile les croise-

ments avec les véhicules quittant la zone 30. La courtoisie entre les usagers est donc de mise et est bien plus sécuritaire que l'empressement.

Contrôle ultérieur

Une fois que les usagers se sont familiarisés avec la zone 30, un contrôle doit être effectué afin de déterminer si la nouvelle affectation est adaptée et répond à des normes précises.

Pour ce faire, des comptages concernant la fréquentation et la vitesse des usagers seront effectués.

Les quartiers, dans lesquels la vitesse n'est manifestement pas respectée, seront contrôlés formellement. Les usagers en infraction, seront dénoncés à l'Autorité compétente.

Enfin, des améliorations, des modifications peuvent être envisagées et de nouvelles structures créées afin d'atteindre l'objectif initial.

Votre Police municipale
Source BPA ■



info Nendaz Tourisme

par Sébastien Epiney

Grand Raid – départ de Nendaz

Le 21 août prochain, à l'occasion de la 21^e édition du Grand Raid, le grand parcours sera rallongé. Jusqu'à présent, les coureurs effectuaient 121 kilomètres pour rallier Grimentz depuis Verbier. Les vététistes les plus téméraires et les mieux entraînés devront désormais avaler 136 km pour un total de 5600 mètres de dénivelé.

Pour le secteur de Nendaz cela représente 14 kilomètres de plus pour 800 mètres de dénivelé avec une boucle supplémentaire passant sur le site de Tracouet.

Une grande nouveauté cette année, Nendaz accueillera un départ pour un parcours de 93 km jusqu'à Grimentz. www.grand-raid.ch

6^e Festival International de guitare classique Nendaz

Le déjà traditionnel Festival International de guitare classique de Nendaz se déroule chaque vendredi à 20h00 à la Chapelle du Bleusy, jusqu'au 13 août.

Sept récitals autour du répertoire de la guitare et aussi de la balalaïka sont proposés au public. A nouveau les programmes puisent dans les cultures traditionnelles ou contemporaines d'Amérique latine, d'Europe et de Russie. Les interprètes invités cet été, originaires de diverses régions du monde, sont tous des concertistes lauréats de nombreux prix internationaux. Cette année encore, le Festival a

offert à des étudiants et étudiantes achevant leurs études ou à de nouveaux diplômés, l'occasion de se produire en public: une soirée spécifique leur a été réservée. www.nendaz.ch

Nouveau parcours VTT

Les stations de Nendaz et de Veysonnaz s'unissent pour proposer le Tour de la Printse, dans la même ligne que le Tour du Mont-Fort.

La version Easy Rider du Tour de la Printse propose de rallier les stations de Nendaz et Veysonnaz en passant par Tracouet, Siviez et Thyon 2000. Malgré sa longueur, le tour reste accessible au plus grand nombre grâce à l'utilisation des remontées mécaniques.

La version Pro Rider du Tour de la Printse propose de visiter dans le sens des aiguilles d'une montre les stations de Nendaz, Veysonnaz, Les Collons et Thyon. De Nendaz aux Collons en passant par Veysonnaz, le tracé est identique à celui du Grand Raid Cristalp, la célèbre course de VTT. Une fois remonté à Thyon, le retour se fait par les alpages jusqu'à Siviez, avec un retour à Nendaz en passant par Sofleu et Pracondu. Contrairement à la version Easy Rider, ce tour évite d'utiliser les remontées mécaniques. www.tdlp.ch

Collaborations pour les animations

Nendaz Tourisme a toujours été contre la formation de régions par regroupement de destinations comme le propo-

sait le projet de loi sur le tourisme refusé massivement par le peuple. Nendaz Tourisme privilégie le travail en réseaux modulables au gré des projets. A cet égard, les collaborations ponctuelles avec d'autres entités touristiques permettent de développer des synergies très intéressantes dans l'intérêt de nos hôtes. Ci-après, quelques exemples d'activités proposées par nos voisins que nous mettons en avant, en contrepartie de la promotion qu'ils font pour nos bisses et nos animations:

Au domaine des îles

- Une navette est mise en place gratuitement par le camping des îles pour rejoindre Nendaz tous les mercredis, matin et soir, du 14 juillet au 18 août 2010
- 4 fois par été, le Manège de poneys du camping accueillera jusqu'à 10 enfants. Inscription auprès de Nendaz Tourisme.
- Parc Aventure, mini-golf, lac, plage, tennis, badminton, squash, jardin de jeux, places de pique-niques.

A Sion

- Petit Sédunois: excursion sans effort en train touristique
- Balade des divins
- Visite guidée de la vieille ville.

A Veysonnaz

- Bus navette des bisses
- Location d'un âne pour la journée
- Tour de la Printse en VTT.

www.nendaz.ch

sondage SMS

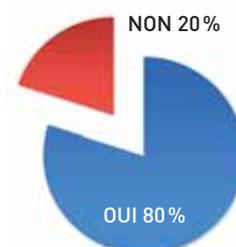
QUE PENSEZ-VOUS DE L'INTRODUCTION DE L'ANGLAIS À L'ÉCOLE PRIMAIRE ?

- Si vous estimez que l'introduction de l'anglais à l'école primaire est une nécessité, envoyez le texte **NENDAZ SONDAGE 3A** au 363
- Si au contraire vous estimez que l'introduction de l'anglais est trop prématurée et ne fera que surcharger le programme scolaire déjà conséquent, envoyez le texte **NENDAZ SONDAGE 3B** au 363

Vous pouvez nous écrire dès aujourd'hui et jusqu'au 31.08.2010 au numéro 363.

Merci de participer à ce sondage. Les résultats seront communiqués lors du prochain Nendaz Panorama. (Le SMS coûte FR 0.20).

Résultat du sondage « SOUHAITEZ-VOUS PLUS D'ACTIVITÉS CULTURELLES À NENDAZ ? »



nouveau programme de l'Unipop

Dès cet automne profitez des cours de l'Unipop de Nendaz

Cette année encore, l'Unipop de Nendaz vous offre un programme riche et varié avec de nouvelles activités telles que des cours de peinture, de couture, du cor des Alpes ou encore de mycologie. Un programme plus détaillé vous parviendra sous forme de

tout-ménage dans le courant du mois d'août.

Etes-vous intéressés à développer des activités ludiques ou artistiques sur la commune de Nendaz? Avez-vous des idées d'activités intéressantes? Connaissez-vous des gens disposés à partager leur savoir? La section Unipop de Nendaz recherche

des personnes motivées à intégrer son comité d'organisation. Intéressé(e)?

Pour plus de renseignements, contactez-nous par email à l'adresse unipop@nendaz.org ou au numéro de téléphone 027 289 56 00.

Programme Uni pop Nendaz 2010-2011

Artisanat et créativité

- Divers cours de créativité à choix dont peinture sur porcelaine
- Poterie
- Peinture
- Couture
- Création de personnages bibliques

Culture

- Cor des Alpes

Divers

- Cours sauveteurs

Informatique

- Windows et Internet
- Microsoft office
- Photos numériques
- Montage vidéo numérique

Langues

- Patois
- Italien
- Anglais
- Français

Saveurs et senteurs

- Cuisine
- Dégustation de vins
- Mycologie

UAPE

par Marie-Cathy Constantin

Depuis plusieurs années, l'équipe responsable de l'UAPE, accueille bon nombre d'enfants dans le bâtiment de la Cure à Haute-Nendaz. Cette structure offre un encadrement professionnel pour la prise en charge, en dehors des horaires scolaires, des enfants scolarisés dans les classes enfantines et primaires.



grand nombre de parents, l'UAPE de Haute-Nendaz s'est fortement développée. En effet, elle a vu son taux de fréquentation augmenter, ses horaires s'étendre aux matinées et aux après-midis pendant lesquels les élèves des classes enfantines ont congé, ainsi qu'aux vacances d'été.

Durant la pause de midi, la priorité est donnée au repas et à la détente. Le soir, les enfants prennent un goûter puis, les plus jeunes dessinent et jouent alors que les «grands» effectuent leurs tâches sous la surveillance des responsables. Pour l'année scolaire 2010-2011, l'UAPE est accessible aux enfants qui fréquentent les écoles enfantines et primaires de Haute-Nendaz, Basse-Nendaz et Baar.

Pour répondre toujours mieux aux attentes et aux besoins du plus

Dès la rentrée prochaine, l'UAPE s'étendra à la Rive Droite par l'ouverture d'une structure dans le bâtiment scolaire de la Crêtaz de Brignon, pour les repas de midi du lundi au jeudi (voire le vendredi en fonction des inscriptions). Les enfants devant disposer de la structure pour l'après-midi et/ou le soir seront acheminés sur Haute-Nendaz grâce à des transports organisés par nos soins.

Les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) pour la scolarité 2010-2011, peuvent télécharger le

formulaire d'inscription sous nendaz.org/uape et l'envoyer au plus vite à l'adresse suivante :

**UAPE Le Nend'jardin,
Bâtiment de la Cure,
1997 Haute-Nendaz**

Pour tous renseignements complémentaires :

Adresse email :

uape@ecolenendaz.ch

N° de téléphone :

027 288 32 12

Tous les jours entre 16h30 et 18h30

Site internet :

www.nendaz.org/uape

EN SAVOIR PLUS
WWW.NENDAZ.ORG/UAPE



plan de scolarité

2010		AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	
		1 2 3	3 4 5 6 7	7 8 9 10 11	
Lu		2 9 16 23 30	6 13 20 27	4 11 18 25	
Ma		3 10 17 24 31	7 14 21 28	5 12 19 26	
Me		4 11 18 25	1 8 15 22 29	6 13 20 27	
Je		5 12 19 26	2 9 16 23 30	7 14 21 28	
Ve		6 13 20 27	3 10 17 24	1 8 15 22 29	
Sa		7 14 21 28	4 11 18 25	2 9 16 23 30	
Di		1 8 15 22 29	5 12 19 26	3 10 17 24 31	
		* 6.5	* 19.5	* 10	
		NOVEMBRE	DÉCEMBRE		
		12 13 14 15 16	16 17 18 19 20		
Lu		1 8 15 22 29	6 13 20 27	<p>Dates en gras : samedis, dimanches et jours fériés</p> <p><input type="checkbox"/> Jours fériés à ne compter ni dans les congés ni dans les jours effectifs de classe</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Journées école</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Demi-journées école</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Examens scolarité obligatoire</p>	
Ma		2 9 16 23 30	7 14 21 28		
Me		3 10 17 24	1 8 15 22 29		
Je		4 11 18 25	2 9 16 23 30		
Ve		5 12 19 26	3 10 17 24 31		
Sa		6 13 20 27	4 11 18 25		
Di		7 14 21 28	5 12 19 26		
		* 19	* 14.5		
2011		JANVIER	FÉVRIER		MARS
		20 21 22 23 24 25	25 26 27 28 29		29 30 31 32 33
Lu		3 10 17 24 31	7 14 21 28	7 14 21 28	
Ma		4 11 18 25	1 8 15 22	1 8 15 22 29	
Me		5 12 19 26	2 9 16 23	2 9 16 23 30	
Je		6 13 20 27	3 10 17 24	3 10 17 24 31	
Ve		7 14 21 28	4 11 18 25	4 11 18 25	
Sa		1 8 15 22 29	5 12 19 26	5 12 19 26	
Di		2 9 16 23 30	6 13 20 27	6 13 20 27	
		* 14.5	* 18	* 16	
		AVRIL	MAI	JUIN	
		33 34 35 36 37	37 38 39 40 41 42	42 43 44 45 46	
Lu		4 11 18 25	2 9 16 23 30	6 13 20 27	
Ma		5 12 19 26	3 10 17 24 31	7 14 21 28	
Me		6 13 20 27	4 11 18 25	1 8 15 22 29	
Je		7 14 21 28	5 12 19 26	2 9 16 23 30	
Ve		1 8 15 22 29	6 13 20 27	3 10 17 24	
Sa		2 9 16 23 30	7 14 21 28	4 11 18 25	
Di		3 10 17 24	1 8 15 22 29	5 12 19 26	
		* 13.5	* 20	* 15.5	

Nombre total de jours effectifs de classe durant l'année scolaire : 167

Horaires des transports scolaires

Enfantines et primaires

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
	↓	↑	↑	↓	↓	↑	↓	↑
HAUTE-NENDAZ								
Station	0815		1156		1300		1649	
Village	0820		1151		1308		1644	

BASSE-NENDAZ (pour les élèves de Saclentse, Beuson, Sornard, Fey et Condémines + Baar et Brignon 3P-4P)

BAAR (pour les élèves de la rive droite de 1E, 2E, 1P, 2P, 5P et 6P)

La Rinde	0755		1147		1255			1642
Saclentse	0800		1142		1302			1637
Sornard	0805		1156		1305			1651
La Poya	0819	2 ^E BUS	1143	2 ^E BUS	1259	2 ^E BUS		1638 2 ^E BUS
Basse-Nendaz (cour)	0825		1135		1323			1630
Condémines	0755		1202		1310			1657
Moudonne								
Fey	0802		1155		1310			1649
Basse-Nendaz (cour)	0812		1145		1320			1640
Baar	0800	0825	1147	1147	1255	1327	1621	1652
Brignon	0805	0820	1143	1152	1300	1320	1626	1645
Bioleys				1155				
Beuson	0810	0818	1140		1305			1642
Basse-Nendaz	0816	0816	1132		1312			1634

APROZ (POUR LES ÉLÈVES DE BIEUDRON, DE COR ET D'APROZ)

Bieudron	0815		1145		1305			1645
Aproz	0825		1135		1315			1635
Cor	0810		1145		1310			1645
Aproz	0820		1135		1320			1635

Cycle d'orientation

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
	↓	↓	↑		↓	↓	↑	
HAUTE-NENDAZ - BASSE-NENDAZ								
Nendaz-Station		0720	1156			1330	1649	
Haute-Nendaz		0727	1151			1334	1644	
Sornard		0729	1149			1338	1642	
Saclentse	0732		1145		1313		1638	
Basse-Nendaz	0739	0739	1139		1321	1345	1632	

LES CONDÉMINES - BASSE-NENDAZ

Les Condémines		0730	1153		1310		1655	
Moudonne		0735	1144		1334		1638	
Basse-Nendaz		0746	1135		1343		1630	

Baar - Basse-Nendaz

Baar		0736	1139		1330		1638	
Brignon		0741	1136		1335		1635	
Beuson		0745	1134		1338		1633	
Basse-Nendaz		0748	1131		1341		1630	

COR - BIEUDRON - APROZ - BASSE-NENDAZ

Bieudron		0715	1205		1305		1705	
Aproz		0730	1152		1320		1647	
Fey		0741	1143		1331		1638	
Basse-Nendaz		0750	1135		1340		1630	
Cor		0715	1155	MERCREDI	1313		1705	
Route de Cor			1150	MERCREDI				
Aproz		0722		MERCREDI	1323		1655	

CLÈBES - VEYSONNAZ - BASSE-NENDAZ

Clèbes		0735	1150		1325		1645	
Veysonnaz		0740	1145		1330		1640	
Basse-Nendaz		0750	1135		1340		1630	

agenda culturel 2010-2011

Du 2.07 au 31.10.10	Exposition	Nend'Art	Château de Brignon
06 et 07.08.2010	Concert	Si on chantait	Biolette
Ve 01.10.2010		Patois, Acoeutà o noùtro patouè	Biolette
Di 03.10.2010	Loto	Centre médico-social	Biolette
Di 10.10.2010	Loto	FC Nendaz	Biolette
Sa 23.10.2010	Concert	La Chanson de la Montagne	Aproz
Di 24.10.2010	Loto	Le Muguet	Biolette
Di 31.10.2010	Loto	Les Hospitaliers de Lourdes	Baar
Sa 06.11.2010	Loto	Chœur de l'Amitié	Fey
Di 07.11.2010	Loto	Club de Montagne de Fey	Biolette
Di 14.11.2010	Loto	HC Nendaz	Biolette
Sa 20.11.2010	Loto	Eglise de Haute-Nendaz	Fey
Di 28.11.2010	Loto	La Caecilia	Biolette
Sa 04.12.2010	Concert	Ej'Ecochyœü	Biolette
Di 05.12.2010	Loto	Le Secours Mutuel	Biolette
Di 12.12.2010	Loto	La Rosablanchè	Biolette
Ve 17.12.2010	Spectacle	Multi-humoristes	Bleusy
Di 26.12.2010	Loto	Les Amis de Saclentse	Eglise Haute-Nendaz
Di 26.12.2010	Concert	Octuor Vocal de Sion	Aproz
Di 02.01.2011	Loto	L'Echo du Mont	Biolette
Di 09.01.2011	Loto	La Concordia	Aproz
Sa 15.01.2011	Loto	Eglise d'Aproz	Biolette
Di 16.01.2011	Loto	Ej'Ecochyœü	Biolette
Di 23.01.2011	Loto	Ski club Arpettaz	Biolette
Di 30.01.2011	Loto	Chœur St-Michel	Biolette
Di 06.02.2011	Loto	La Chanson de la Montagne	Biolette
Di 13.02.2011	Loto	Eglise de Basse-Nendaz	Biolette
Di 20.02.2011	Loto	La Davidica	Aproz
Di 27.02.2011	Loto	FC Aproz	Centre sportif
Di 06.03.2011	Concert	Chœur St-Michel	Biolette
Sa 12.03.2011	Concert	La Rosablanchè	Fey
Ve 18.03.2011	Concert	La Caecilia	Aproz
Sa 19.03.2011	Concert	L'Echo du Mont	Biolette
Sa 26.03.2011	Concert	La Concordia	Baar
Sa 02.04.2011	Concert	Chœur de l'Amitié	Aproz
Sa 09.04.2011	Concert	Le Muguet	Eglise Basse-Nendaz
Di 10.04.2011	Concert	La Davidica	
3, 4 et 5 juin 2011	Théâtre	Le Mim'Osa	